

Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec

Rapport

Présenté à Monsieur Jean Charest
Premier ministre et ministre responsable de la jeunesse

10 mars 2004

▪ Mandat

Le Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec a été formé à l'initiative du Conseil permanent de la jeunesse. Il a pour mandat de soumettre au premier ministre, dans l'éventualité où le Fonds Jeunesse Québec disposerait d'un solde à la fin de ses opérations, des propositions quant à l'utilisation de ces sommes. Le présent rapport n'est donc évidemment valide que dans le cas où le Fonds Jeunesse Québec n'arrivait pas à utiliser toutes les sommes qui lui ont été confiées.

Le Fonds Jeunesse Québec a été créé en 2000 afin de soutenir des projets initiés par des jeunes ou mis en place pour des jeunes. Doté d'une enveloppe de 240M\$ provenant à parts égales du gouvernement et de l'entreprise privée, le Fonds Jeunesse Québec a effectué certains placements, ce qui lui a permis d'engranger des revenus d'intérêt qui sont venus s'ajouter aux 240M\$ initiaux.

Le Groupe de travail ne s'est pas donné comme mandat d'évaluer en quoi que ce soit l'action du Fonds Jeunesse Québec depuis les trois dernières années. Il a plutôt comme objectif de soumettre au premier ministre et ministre responsable de la jeunesse des propositions quant à l'utilisation des sommes résiduelles du Fonds.

Le Groupe de travail a gardé à l'esprit l'ouverture manifestée par le premier ministre du Québec lors d'une rencontre avec les groupes de jeunes le 10 juin 2003. À cette occasion, le premier ministre s'était montré très intéressé à recevoir les propositions des groupes de jeunes quant à l'utilisation des sommes restantes du Fonds Jeunesse Québec.

Le Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec s'est rencontré une première fois le 4 décembre 2003. Une seconde rencontre a été tenue le 28 janvier 2004 et une dernière le 12 février 2004 afin d'adopter le présent rapport. Le Groupe de travail est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Pier-André Bouchard-St-Amant, vice-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec.
- Monsieur Nicolas Brisson, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec.
- Monsieur Frédéric Geoffroy, agent Solidarité Jeunesse, Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec.
- Madame Geneviève Hardy, présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec.
- Monsieur Patrick Lebel, président du Conseil permanent de la jeunesse.
- Madame Marie-Eve Proulx, coordonnatrice de la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec.
- Monsieur François Roussy, président du Forum jeunesse de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- Monsieur Jacques Théorêt, conseiller syndical à la Fédération des travailleurs du Québec.
- Monsieur Étienne Tittley, président de Force Jeunesse.
- Monsieur Frédéric Tremblay, responsable des communications au Conseil permanent de la jeunesse.

Les membres du Groupe de travail ont tenu leurs travaux sur la base des meilleures informations disponibles à ce moment, notamment quant à la hauteur du solde du Fonds.

▪ État de situation

Au 31 décembre 2003, le Fonds Jeunesse Québec annonçait des engagements totaux de l'ordre de 245,6M\$. 80 demandes de financement étaient par ailleurs toujours à l'étude¹.

Ces données ont amené le Groupe de travail à saisir rapidement que tout solde issu du Fonds Jeunesse Québec serait constitué de deux sources différentes : les revenus d'intérêt disponibles et les montants inutilisés par les promoteurs.

Les revenus d'intérêt appartiennent au Fonds Jeunesse Québec en vertu du paragraphe 5 de l'article 3 de la *Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec*². Les 240M\$ originaux placés dans le Fonds Jeunesse Québec ont ainsi généré des intérêts qui sont venus gonfler l'actif du Fonds.

Par ailleurs, les protocoles d'entente entre les promoteurs de projet (les demandeurs de financement au Fonds) et le Fonds Jeunesse Québec prévoient que toute somme inutilisée doit être retournée au Fonds à la fin de l'entente. Ces montants inutilisés peuvent, par exemple, correspondre à des postes accordés par le Fonds Jeunesse Québec mais qui n'ont pas été comblés par les promoteurs, ou à d'autres dépenses financées qui n'ont finalement pas été engagées.

Selon les informations dont disposent le Groupe de travail, le total des sommes résiduelles provenant de ces deux sources ne devrait pas excéder 10M\$, dans l'éventualité où de telles sommes seraient disponibles. C'est sur la base d'un montant résiduel de cet ordre que le Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec a préparé ses propositions. Il faut évidemment souligner que si le solde s'avérait sensiblement différent de cette évaluation, voire nul, les propositions du Groupe pourraient être révisées.

De plus, le Groupe de travail a également tenu compte dans son analyse de la donnée suivante : les opérations du Fonds Jeunesse Québec cesseront en décembre 2004. Ce n'est donc qu'à ce moment que les sommes constituant le solde pourront être réellement utilisées. Ce délai de plus d'un an permettra cependant aux membres du Groupe de travail de préciser leur proposition afin de la rendre la plus réaliste possible.

En résumé, voici les éléments les plus importants qui ont guidé les discussions du Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec :

- S'il y a solde au Fonds Jeunesse Québec, il sera au maximum de 10M\$.
- Le Fonds cessera ses opérations en décembre 2004; ce n'est donc qu'à ce moment que les sommes résiduelles seront disponibles.

* * *

¹ Fonds Jeunesse Québec. Site du Fonds Jeunesse Québec, [en ligne] http://www.fondsjeunessequebec.com/pdf/bull_delais.pdf, (page consultée le 2 février 2004)

² L.R.Q., chapitre F-4.001. *Loi instituant le Fonds jeunesse Québec*.

■ Critères d'analyse

Dès le départ, les discussions des membres du Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec ont porté sur les différentes possibilités quant à l'utilisation du solde du Fonds. Les membres ont convenu de séparer les débats en deux sujets distincts : le programme que pourraient financer les sommes restantes, et la forme que prendrait ce programme (fiducie, semi-fiducie ou investissement complet). Des lignes directrices ont été tracées quant à ces deux questions.

Dans le premier cas, le Groupe de travail a évidemment choisi de se concentrer sur tous les projets qui toucheraient directement la jeunesse québécoise. Considérant que les sommes consenties au Fonds Jeunesse Québec l'ont été afin de supporter des initiatives de jeunes, le Groupe de travail considère que tout solde de ce Fonds devrait être affecté à des projets jeunes.

D'autre part, le Groupe a tenté de s'arrimer aux priorités gouvernementales énoncées à différentes occasions, notamment celles incluses dans les documents de la campagne électorale. Les membres du Groupe souhaitaient ainsi s'assurer de la cohérence des propositions avancées avec les actions et les engagements du gouvernement.

Enfin, le Groupe a tenu compte dans ses délibérations des intérêts représentés en son sein même, en faisant en sorte que le projet retenu soit acceptable pour tous.

Dans le cas de la forme du programme, les membres du Groupe de travail ont convenu qu'il était difficile à ce moment-ci de préciser les caractéristiques souhaitées. La forme du programme (fiducie, semi-fiducie ou investissement complet) est en effet très dépendante des caractéristiques du projet retenu (admissibilité des participants, durée du programme, etc.). Cependant, le Groupe de travail a choisi comme principe directeur l'idée de maximiser la durabilité du programme.

Si l'on résume, les critères d'évaluation retenus par le Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec sont les suivants :

- Programme destiné aux jeunes.
- Arrimage avec les priorités gouvernementales.
- Arrimage avec les intérêts des groupes de jeunes.
- Optimisation de la durabilité de l'impact du programme choisi.

* * *

▪ Projets étudiés et proposition retenue

Le Groupe de travail a discuté de nombreux projets lors de ses délibérations. Seuls les principaux seront analysés ici : un programme de sensibilisation aux effets du choc démographique, un programme visant à lutter contre le décrochage scolaire chez les moins bien nantis, un programme d'aide aux devoirs et un programme de subvention aux entreprises pour stages rémunérés.

- Le programme de sensibilisation aux effets du choc démographique aurait eu pour objectif de faire comprendre aux décideurs et à la population en général les conséquences prévisibles du choc démographique qui affectera le Québec au cours des prochaines décennies.
- Le programme de lutte contre le décrochage scolaire aurait visé la prévention et l'intervention auprès des jeunes décrocheurs et aurait consisté en la mise en place de leviers financiers régionalisés pour réaliser des projets de lutte au décrochage.
- Le programme d'aide aux devoirs aurait eu pour objectif quant à lui de permettre à des étudiants universitaires de supporter dans l'accomplissement de leurs devoirs des élèves du primaire et du secondaire.
- Finalement, le programme de subvention aux entreprises pour stages rémunérés aurait comme objectif l'octroi de moyens financiers à des entreprises intéressées à embaucher un stagiaire récemment diplômé.

En analysant les différentes suggestions en fonction des critères retenus, les membres du Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec ont d'abord retenu deux propositions.

Le programme de subvention aux entreprises pour stages rémunérés et le programme de lutte contre le décrochage scolaire ont particulièrement retenu l'attention du Groupe de travail. Toutefois, les membres ont rapidement constaté que la mise en place d'un programme efficace de lutte contre le décrochage scolaire nécessiterait beaucoup plus de moyens que le solde éventuel du Fonds Jeunesse Québec, même dans les hypothèses les plus optimistes.

Ainsi, le Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec a choisi de retenir l'idée du programme de subvention aux entreprises pour stages rémunérés.

Cette idée répondait avantagement à tous les critères retenus pour la sélection :

Programme destiné aux jeunes

Le projet retenu est évidemment destiné aux jeunes Québécoises et Québécois qui bénéficieront ainsi d'un levier important afin de faciliter la transition travail-études.

Arrimage avec les priorités gouvernementales

De la même façon, le gouvernement a clairement identifié cet enjeu lors de la dernière campagne électorale :

« Afin de s'assurer d'avoir des travailleurs qualifiés possédant une expérience concrète de la réalité du marché du travail, de faciliter la transition au marché du travail et de contrer les pénuries de main-d'œuvre dans la société québécoise, le Parti libéral du Québec entend : (...) enrichir la formation professionnelle et technique afin de favoriser le développement des modes de formation en alternance travail-études et de stages en entreprises (...) »³

Arrimage avec les intérêts des groupes de jeunes

L'ensemble des groupes jeunes présents pouvaient sans problème s'associer à un projet de subvention aux entreprises pour stages rémunérés.

Durabilité du programme

Quant à la durabilité du programme, ce sont les modalités retenues qui détermineront plus précisément la forme du montage financier nécessaire.

* * *

³ Parti libéral du Québec. *Site du Parti libéral du Québec*, [en ligne] <http://www.plq.org/tousDocuments/jeunesse.pdf>, page 17 (page consultée le 8 décembre 2003)

▪ Programme de subvention aux entreprises pour stages rémunérés

Les membres du Groupe de travail ont échangé sur les caractéristiques gagnantes d'un tel programme et en sont venus aux conclusions qui suivent.

Tout d'abord, le Groupe estime que les stages devraient être accessibles seulement aux nouveaux diplômés (moins de six mois). Ce critère permettrait de se concentrer sur des jeunes prêts à entrer sur le marché de l'emploi afin de leur fournir une première expérience de travail. Le programme viendrait ainsi favoriser la transition études-travail.

De plus, seuls les diplômés « qualifiants » seraient admissibles au programme, afin de favoriser un cheminement adéquat vers l'emploi. On parle donc ici des diplômés d'études professionnelles (DEP) du secondaire, des diplômés techniques du collégial et de tous les principaux diplômés universitaires (baccalauréat et plus). Tous les diplômés de formation générale ne seraient donc pas admissibles (diplôme d'études secondaire (DES), diplôme d'études collégial (DEC) préuniversitaire, etc.

Le Groupe considère enfin qu'un critère de répartition régionale devrait être inséré dans le programme, afin d'assurer une disponibilité des sommes pour les entreprises œuvrant dans les régions éloignées des grands centres. Concrètement, cela pourrait se traduire par un nombre minimum de stages par région, laissant cependant une partie des ressources disponibles pour tout le Québec (par exemple, si le programme offrait 1500 stages par année, on pourrait garantir 50 stages par région ($50 \times 17 = 850$), tout en laissant 650 stages disponibles pour les régions où la demande est plus forte).

À la suite de cette discussion sur les principales caractéristiques du programme, les membres du Groupe de travail ont tenu à aborder une autre question : la durée du programme et l'évaluation des besoins.

D'abord, considérant que les sommes résiduelles du Fonds Jeunesse Québec ne seront disponibles qu'en décembre 2004, le Groupe de travail estime que l'année qui vient pourrait être utilisée afin d'estimer le plus précisément possible les besoins en matière de stages. On s'assurerait ainsi que les stages offerts correspondraient davantage aux besoins des entreprises et qu'ils ne viendraient pas dédoubler des activités de même type qui auraient eu lieu de toute façon.

Par ailleurs, le Groupe de travail soumet que le programme de subvention aux entreprises pour stages rémunérés devrait être limité dans le temps. Cela permettrait de mettre en place ce projet sans avoir à lutter pour sa survie annuellement. Au bout du délai imparti, une évaluation rigoureuse du programme devrait être effectuée afin de juger de la pertinence de sa poursuite. Un projet pilote de trois ans pourrait ainsi être mis sur pied. Le Groupe considère extrêmement importante cette idée de limiter dans un premier temps à trois ans le projet, afin de s'assurer que celui-ci répond réellement aux besoins des entreprises et des jeunes.

Finalement, sur la question de la forme de l'investissement, les membres du Groupe de travail privilégient un montage financier qui maximisera la durabilité du financement. Une fiducie qui serait

en mesure d'engranger des revenus d'intérêt serait donc intéressante. Il devrait cependant être possible d'entamer année après année le capital investi afin d'assurer la pérennité du programme.

Si on résume les principales caractéristiques du programme proposé, voici ce que l'on retrouve :

- Stagiaires admissibles dans un délai de six mois après leur diplomation.
- Stagiaires admissibles seulement après l'obtention d'un diplôme « qualifiant ».
- Répartition régionale des subventions aux entreprises pour éviter la concentration dans les grands centres.
- Utilisation du délai jusqu'à décembre 2004 pour peaufiner le programme et évaluer adéquatement les besoins des entreprises.
- Utilisation du solde afin de maximiser la durée théorique du programme.
- Évaluation complète du programme après trois ans afin de corriger tous problèmes rencontrés.

* * *

▪ Conclusion

La recommandation qui est aujourd'hui présentée par le Groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds Jeunesse Québec constitue le fruit de nombreuses discussions tenues dans les derniers temps sur le Fonds Jeunesse Québec. Selon les membres du Groupe, elle constitue une avenue réaliste et souhaitable afin d'assurer que les sommes provenant du Fonds soient investies au service de la jeunesse québécoise.

De plus, le programme de subventions aux entreprises pour stages rémunérés répond à de nombreuses préoccupations : programme arrimé aux préoccupations gouvernementales, intérêts des groupes de jeunes, programme destiné aux jeunes directement, etc.

Les membres estiment qu'il s'agit d'une proposition raisonnable et raisonnée, et espèrent qu'elle recueillera l'agrément du premier ministre.

* * *